

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2022/18

Séance du 19/09/2022

EVOLUTION DES PRESTATIONS ASSUREES PAR VIENNE NUMERIQUE ET ADAPTATION DE LA FACTURATION ASSOCIEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 19/09/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'approuver, dans la cadre de la fin du service universel de téléphonie fixe et de l'arrêt du raccordement, par Orange, des immeubles neufs à son réseau en cuivre, là où un réseau en fibre optique est disponible :**
 - **le principe de mise en place d'une grille tarifaire associée à la facturation de prestations de viabilisation télécom d'opérations immobilières neuves par Vienne Numérique sur son périmètre d'activité,**
 - **la grille tarifaire jointe en annexe.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé